

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 novembre 2017**

OBJET

16 – INSTALLATION D'UNE PATINOIRE – TARIFS D'ACCES

N° 2017-11-16

NOMENCLATURE : 7.1.8

L'an deux mille dix-sept, le vingt novembre à dix-neuf heures trente,

Le Conseil municipal légalement convoqué le **dix novembre 2017**, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 26

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL.

Pouvoirs : 2

Mickael MENDES, donne pouvoir à Catherine HENRY
Joëlle CHESNAIS, donne pouvoir à Joëlle CHESNAIS

Absent : 1

Chantal PERRUCHET, absente.

Nombre de membres :

en exercice.....	29
présents.....	26
ayant un pouvoir... 2	
absent.....	1
votants.....	28

Délibération

Rapporteur : Catherine HENRY

La ville de Treillières installera une patinoire synthétique sur la place Liberté du vendredi 15 au jeudi 28 décembre 2017. L'objectif est d'accroître l'attractivité du centre-ville et de créer l'événement durant les fêtes de fin d'année en proposant une animation ludique en direction des familles et des jeunes.

L'exploitation de cet équipement sera confiée à l'UCPA qui assurera l'accueil et prodiguera les conseils de bonne pratique et de sécurité.

L'accès à la patinoire sera payant au tarif unique de 2 euros par personne incluant la location d'une paire de patin pour une durée d'une heure. La gratuité sera accordée pour les élèves dans le cadre de séances proposées aux établissements scolaires et aux accueils de loisirs.

Le prestataire en charge de l'accueil et de la gestion de cette patinoire (UCPA) se chargera de la perception des recettes, via une régie temporaire. Elle sera localisée place de la Liberté afin de permettre l'encaissement des entrées sous forme de chèques ou de numéraires. Les produits encaissés feront l'objet d'un dépôt à la Trésorerie de Carquefou. Les recettes seront inscrites sur l'exercice budgétaire 2017.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ, décide :

- **DE VALIDER la tarification de 2 euros pour accéder à la patinoire et la gratuité pour le public désigné (séances scolaires et accueil de loisirs).**

Pour extrait conforme,

Le 23 novembre 2017,
Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20171120-2017-11-16-DE
Le Maire, télérémission : 27/11/2017
Alain ROYER, Date de réception préfecture : 27/11/2017